



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 SEPTEMBRE 2016

Numéro

DEL 2016.09.28/131

Thème : PATRIMOINE 4

Objet : DEMANDE DE
SUBVENTIONS
COMPLÉMENTAIRES POUR
LE PROJET
ARCHITECTURAL ET
TECHNIQUE -
COMMUNICATION Y PHASE
1 - CPER 2015-2020

Convocation

Date : 21/09/2016

Affichage : 21/09/2016

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Par délibération n°DEL 2016.04.27/054 du Conseil Municipal en date du 27 avril 2016, la Ville a sollicité des subventions auprès de l'État (DRAC), le Département des Hautes-Alpes et la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, pour la réalisation du Projet Architectural et Technique (PRO DCE) relatif à la restauration de Communication phase 1.

Le montant estimé de la maîtrise d'œuvre était de 85 000 € HT. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de la phase 1 s'élève à 1 666 190 € HT. Suite au marché à procédure adapté et aux offres reçues, il s'avère que l'estimation pour la maîtrise d'œuvre était anormalement basse. L'offre retenue est à 8,5% du montant des travaux, soit d'un montant de 141 700 € HT.

Le montant complémentaire de l'opération est donc de 56 700 € HT.

Un nouveau plan de financement s'établit comme suit :

État DRAC 40%	22 680 € HT
Département 20 %	11 340 € HT
Région 20 %	11 340 € HT
Ville 20%	11 340 € HT
Total	56 700 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'enveloppe financière complémentaire de l'opération et décider de sa réalisation ;
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 06 OCT. 2016

TRANSMIS LE 06 OCT. 2016

NOTIFIÉ LE 06 OCT. 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire
Gérard BROMM.

